

N° 255. — DÉCISION fixant le prix d'achat des animaux provenant du troupeau local des Marquises.

Papeete, le 10 juillet 1882.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Les bœufs pris aux Marquises sont payés jusqu'à ce jour par le service des Subsistances sur le pied de 100 francs par tête. Le prix a paru peu rémunérateur pour le service Local, auquel il laisse cependant un bénéfice important.

J'ai cherché une combinaison qui pût donner au service Local un produit en rapport avec l'importance réelle de ses fournitures, tout en déchargeant le service métropolitain d'une part des risques considérables que lui impose la prise en charge des animaux à partir du jour de leur embarquement à Taiohae.

J'ai proposé à M. le Directeur de l'Intérieur de payer non plus le nombre de têtes livrées à Nukahiva, mais la quantité de viande obtenue à Papeete lors de l'abatage.

Le service Local se trouvera ainsi avoir intérêt à ne livrer aux Marquises que des animaux en bon état, et si quelques-uns succombent dans le cours de la traversée, le service des Subsistances y sera intéressé seulement pour les frais de transport et non plus pour la valeur totale des animaux perdus qui le grevait jusqu'à ce jour dans une mesure vraiment trop large.

D'autre part, le service Local, par un choix mieux surveillé dans la composition des envois, obtiendra certainement une production plus avantageuse de ses livraisons au service général.

M. le Directeur de l'Intérieur, à qui j'avais proposé de fixer à 1 fr. 35 le prix du kilogramme de viande obtenue, demande à l'élever à 1 fr. 50. Bien qu'il devienne ainsi un peu fort, j'admets cette fixation à titre d'essai, et j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien l'approuver.

Les animaux seraient, comme par le passé, livrés à bord du navire transporteur aux frais du service Local, avec le foin nécessaire. à leur subsistance à bord, le service Colonial supportant les dépenses de transport et celles d'entretien jusqu'au jour de l'abatage.

Je suis, etc.

L'Ordonnateur,  
Signé : GABRIÉ.

Approuvé :  
Le Gouverneur,  
Signé : F. DES ESSARTS.